

30^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL DRÔME PROVENÇALE

10 - 11 Juin 2016

RÈGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

- Parution du règlement :	Lundi 25 Avril 2016
- Ouverture des engagements :	Lundi 25 Avril 2016
- Clôture des engagements :	Lundi 30 Mai 2016
- Parution du Road Book : la Bégude de Mazenc	Dimanche 05 Juin 2016
- Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com	Mercredi 08 Juin 2016

Vendredi 10 Juin 2016 – à Montélimar

- Vérification des documents GYMNASSE Collège M. Duras à Montélimar :	De 16 h 30 à 20 h 30
- Vérification des voitures Parking Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	De 16 h 45 à 20 h 45
- Entrée en parc Fermé après les vérifications Parking Pôle commercial de Maubec	
- Première réunion du collège des commissaires sportifs- salle polyvalente M. Duras :	19 h 00
- Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de Départ – Pôle commercial de Maubec:	21 h 00

Samedi 11 juin 2016 - à Montélimar

- Départ 1 ^{ère} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	07 h 30
- Arrivée 1 ^{ère} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	10 h 49
- Départ 2 ^{ème} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	12 h 49
- Arrivée 2 ^{ème} Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	16 h 18
- Départ 3 ^{ème} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	16 h 58
- Arrivée du Rallye Pôle commercial de Maubec à Montélimar :	20 h 27
- Vérifications Finales : Garage Cartal à Montélimar	
- Publication des résultats du Rallye : Pôle commercial de Maubec à Montélimar :30' après l'arrivée du dernier concurrent.	
- Remise des Prix : sur le podium d'arrivée à Montélimar.	

Article.1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organise, les 10 et 11 juin 2016 le :

30^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL DRÔME-PROVENÇALE

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le n° 312 en date du 30 /03/ 2016.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 11 en date du 14/03/2016.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar - 916 route du Village – 26130 CLANSAYES Téléphone et fax : 04 75 04 51 66

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Transfert du téléphone ASA aux vérifications des documents le vendredi à partir de 14 h 00

Permanence du Rallye : Salle polyvalente collège M. Duras à Montélimar :

1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. VEYRET Emmanuel	1316
Membres du Collège :	M. VAUTRAT Hervé	3259
	M. LAUDET Jean Louis	6195
Stagiaire :	Mme PARTENIO Graziella	232503
Secrétaire du collège	Mme BESANCON Monique	9682
Directeur de Course :	M. COLLIN Alex	9671
Directeur de Course VHC-VHRS	M. VERNET Daniel	147321
Directeurs de Course Adjoints :	Mme ROL Evelyne	40773
	M. MUSELLI Bruno	2403

Commissaires Techniques (Responsable)	M. HURARD Albert	1057	
Commissaires Techniques (Responsable VHC-VHRS) :	M. BLANC Philippe	38131	
	M. COQUET Bernard	1324	
	M. GRANDPIERRE Gilbert	10151	
	M. BORDERON Loys	183288	
	M. CANEL Jean Louis	50539	
	M. CORBET Robert	6850	
	M. MANGEMATIN Christian	6507	
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme TRAMONT Emilie	179334	
	Mme JEUNE Valérie	161099	
Chargé de la Publicité :	M. PITARCH Floréal	2729	
Responsable Informatique :	LC Chrono – MALGRAS Luc	44257	
Chargé des Relations avec la Presse :	Mme PAOLELLI Martine	20294	
Directeurs de Course délégués :			
Aux ES 1 - 4 - 7 : MARSANNE	M. LAURENT Benoit	46771	
2 - 5 – 8 : COMPS	M. GIBILY Christian	3302	
3 - 6 – 9 : LE COLOMBIER	M. HABOUZIT Marc	7145	
adjoints	Mme HABOUZIT Christelle	128356	
- à la voiture 00	M. MAUVEAUX Jean-Pierre	2735	
- à la voiture tricolore	M. VINCENT GENOD Stéphane	27887	
Responsables des Commissaires :	M. ROSSIGNOL Didier	11521	
Juges de Fait	M. ROSSIGNOL Didier	11521	
	M. ROSSIGNOL Jean Luc	242569	
	M. GISPER José	3184	
Observateur du Comité	M. HERITIER Thierry	1713	
Véhicule relation avec les autorités	M. BRANCHE Jacques	3088	V
Véhicule Info/Sono	M. MEILLORET René	147512	
Véhicule Info/Sono	Mme GRIVOT Renée	239856	
Véhicule Info/Vidéo	M. GRIVOT Christophe	175102	
Véhicule Damier	M. AYME Thierry	13800	
Médecin Responsable	Dr CHEREAU Patrick	27371	

1.2P. Éligibilité

Le 30ème Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale compte pour:

- La Coupe de France Coef 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes des Rallyes Nationaux.
- Le Challenge Asa Montélimar.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- Vérification des documents Gymnase M. Duras à Montélimar : De 16 h 30 à 20 h 30
 - Vérification des voitures Parking Pôle commercial de Maubec à Montélimar : De 16 h 45 à 20 h 45
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage Cartal à Montélimar (Taux Horaire M.O 60 TTC)

Article.2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article.3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **30ème Rallye National Ecureuil Drôme Provençale** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 916 route du Village – 26130 CLANSAYES**, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 30 mai 2016. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **160** voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.IIP. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 490 euros |
| B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar | : 470 euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 980 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTELMAR.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (30/05/2016)

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Rappel : A compter du 1er janvier 2016, Le port de la cagoule homologuée FIA est obligatoire

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3.5P Chaque équipage recevra 3 plaques dont une "*assistance*" portant le N° du concurrent lors des vérifications des documents.

Article.4P. VOITURE & ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 5 classes de cylindrée :

Classe 1 : jusqu'à 1400cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe N2 Série : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5K : Kit-Cars jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6K : Kit-Cars, FRC, S 1600 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7K : Kit-Cars au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7S : S 2000

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³

Classe 8W : WRC (A FA) (admisses sans marquer de points)

Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures du groupe R sont réparties en 5 classes de cylindrée :

Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³

R1B plus de 1400 cm³ jusqu'à 1600 cm³

Classe R2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³ - R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³

R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

Classe R4 : Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³

Classe R5 :

Les voitures du groupe FRC:

Admises dans la classe du Groupe A correspondant à leurs cylindrées corrigées

4.2P. Pneumatiques: Réglementation de L'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Assistance uniquement dans les parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

4.6P. Identification des voitures

4.6.1P. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de plaques numéros (210mmx 140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Article.5P. PUBLICITÉ

Publicités obligatoires : Communiquées par un additif aux vérifications des documents

Article.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 30^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale représente un parcours de 391.170 Kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte neuf Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 105.180 kms.

ES : 1 - 4 - 7	MARSANNE	9.610 X 3	= 28.830 Kms
ES : 2 - 5 - 8	COMPS	12.770 X 3	= 38.310 Kms
ES : 3 - 6 - 9 :	LE COLOMBIER	12.680 X 3	= 38.040 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.4P. L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôles des voitures devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaisons.

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Dimanche 05 Juin 2016 de 9 h 00 à 18 h 30. Vendredi 10 Juin 2016 de 9 h 00 à 20 h 00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2016)

6.2.7P. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

1^{ère} infraction, selon la gravité: 1 ou 3 minutes, ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des Epreuves Spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisateur. Dans le cas ou un Concurrent désire le service de dépannage de l'ES. (à ses frais), il doit en avvertir le Directeur d'Epreuve avant le passage du véhicule damier. (Cibiste).

Article.7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange
 Chef de poste : Chasuble Orange Barrée

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4P. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves Spéciales (E.S)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article.8P. PÉNALITES RÉCLAMATIONS APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article.9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article.10P. PRIX – COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

SCRATCH	- 80 Parts	+ 80 Parts	TOTAL	
1er	400 €	500 €	1 140.00 €	
2ème	200 €	250 €		
3ème	150 €	200 €		
4ème	90 €	100 €		
5ème		90 €		
GROUPES (x 5)	- 5 Parts	5 Parts et +	TOTAL	
1er	245 €	490 €	4 275.00 €	
2ème		245 €		
3ème		120 €		
CLASSES (x 20)	De 1 à 5 Parts	6 à 15 Parts	+ 15 Parts	TOTAL
1er	245 €	490 €	490 €	18 900.00 €
2ème	120 €	245 €	245 €	
3ème		120 €	120 €	
4ème			90 €	
COUPE DES DAMES			350 €	350.00 €
TOTAL PRIX DISTRIBUABLES				24 665.00€

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues: (WRC/A8W/FA8W/A8/4RM&2RM/FA8 4RM&2RM) – (A7S/A7K/FA7K/A7)- (A6K/FA6K/A6) – (A5/A5K/FA5K) – (N4 4RM&2RM/ FN4 4RM&2RM)

(exemple : A5 K récompensé dans la classe A5 -/- A8 WRC dans la classe A8.

Coups : Tous les concurrents classés seront récompensés. Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le Samedi 11 Juin 2016 sur le podium d'arrivée à Montélimar

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

30^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme Provençale
8^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale
5^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 05 Juin 2016

Reconnaisances autorisées uniquement

Le dimanche 05 juin 2016 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 10 juin 2016 de 9 h 00 à 20 h 00

De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2016)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie et votre sens du civisme.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Ecureuil-Drôme Provençal**